

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2634)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 2401

présenté par

Mme D'Intorni, Mme Valentin, M. Viry, Mme Frédérique Meunier et Mme Blin

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 11 par la phrase suivante :

« Ces bénévoles sont formés et encadrés pour assurer un accompagnement de qualité. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les bénévoles en soins palliatifs sont des hommes et des femmes qui, par leur histoire personnelle ou leur parcours professionnel, sont sensibles à la souffrance et à l'isolement des grands malades et de leurs proches.

Ils jouent un rôle indispensable dans le domaine des soins palliatifs, offrant un soutien émotionnel et une aide pratique aux patients en fin de vie ainsi qu'à leurs familles.

Cependant, pour que leur intervention soit efficace et en adéquation avec la charge mentale qui en découle, une formation adéquate et un encadrement approprié sont nécessaires.

Actuellement, l'absence de cadre formel pour la formation des bénévoles peut mener à une disparité dans la qualité de l'accompagnement fourni.

Les bénévoles en soins palliatifs sont les anges gardiens de la fin de vie ; il est de notre responsabilité collective d'œuvrer pour qu'ils puissent continuer à offrir leur cadeau inestimable d'humanité.